



Le Président

Vu le code de l'éducation et notamment son article L613-1 ;

Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au Diplôme national de Licence

Vu le règlement des études et des examens de la Licence Pluridisciplinaire Projet Personnel parcours Sportif de Haut Niveau 2024-2025 ;

Arrête

Article 1 : Le jury d'examen pour l'attribution de la Licence Projet Personnel Pluridisciplinaire parcours Sportif de Haut Niveau en formation initiale pour l'année universitaire 2024-2025 est composé comme suit :

Semestre: 1

Président du jury : Cyril GARNIER

Membres du jury:

- Olivier GOUY
- Valérie RICHARDOT
- Emilie SIMONEAU
- Jérôme GRAINDORGE
- Jean-François HAYE
- Sébastien MALAPEL
- Guillaume RICHARD

Membres suppléants

- Roselyne DELVALLEE

Membres suppléants, professionnelles

- Nicolas CARRE
- Ludovic MAILLARD
- Thierry PALUCH

Article 2: Le présent arrêté est d'application immédiate.

Article 3 : Le présent arrêté fait l'objet d'un affichage sur les lieux d'enseignement au moins 15 jours

avant les épreuves.

Article 4 : Le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Valenciennes, le 27 novembre 202

Le Président de l'Université Polytechnique

Hauts-de-France Abdelhakim ARTIBA

ARTIBA

Université
Polytechnique
HAUTS-DE-FRANCE